



DELIB 66-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 23 décembre 2024 à 18h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 17/12/2024

Date d'affichage : 17/12/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-trois décembre à 18h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Nadège BOUYSSSE, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, et Messieurs Cédric GARCIA, Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART.

Excusés : Simon SAFFORES, pouvoir à Alexia BOUSQUET ; Martine BOUSQUET, pouvoir à Cédric GARCIA.

Absents : Adrien STOLDICK

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc IMART

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **Délibération redevance service d'assainissement collectif**

Madame le Maire rappelle que pour continuer à bénéficier des subventions de l'agence de l'eau il convient d'avoir un tarif au m³ à 1.65TTC.

Elle rappelle qu'avec la nouvelle redevance de performance des systèmes d'assainissement nous atteignons 1.36€ HT/m³

Afin de pouvoir percevoir les subventions de l'agence de l'eau elle propose de passer la redevance assainissement à 1.14€HT ce qui reviendra à 1.66€TTC /m³ et permettra à la commune de continuer à obtenir les subventions de l'agence de l'eau.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET